



Communiqué de presse

Antennes adaptatives 5G : Les opérateurs établissent eux-mêmes les bases des mesures censées protéger la population

Allemand : schutz-vor-strahlung.ch/news/medienmitteilung-telekom-firmen-wirken-bei-5g-kontrollmessungen-mit/
Rapport technique détaillé : schutz-vor-strahlung.ch/rapport-technique-detaille-12-21/

16. décembre 2021 Aujourd'hui, en matière de 5G, le rayonnement ne peut pas être mesuré efficacement. En effet, les résultats des prétendues mesures ne reposent que sur des hypothèses et des modèles de calcul théoriques. Pire : il s'agit d'estimations qui peuvent être influencées par les opérateurs de téléphonie mobile eux-mêmes. La population suisse se trouve donc exposée à un rayonnement incontrôlable. Schutz vor Strahlung, Stop5G, Jura Non 5G ainsi que Stop5GGlâne demandons un gel administratif immédiat sur les antennes adaptatives 5G et le maintien absolu des valeurs limites actuelles de 5 V/m tant que l'exposition au rayonnement ne peut pas être mesurée efficacement.

Peut-on mesurer les antennes adaptatives ?

Oui et non. On peut mesurer...

- qu'un signal est présent
- quelle est la puissance moyenne du signal à un moment donné, avec peu d'utilisateurs

On ne peut pas mesurer....

- quelle est l'intensité des brefs pics de puissance
- quelle sera la puissance d'émission de l'antenne lorsqu'elle rayonnera au maximum (par exemple le soir, lorsque de nombreuses personnes l'utiliseront à la place de leur ligne fixe)

Déroulement des mesures de contrôles

Chaque permis de construire relatif à une installation de téléphonie mobile inclut des obligations de contrôle et de mesure de l'installation. La plupart du temps, une mesure de réception doit être effectuée dans tous les lieux d'utilisation sensible (écoles, crèches, hôpitaux, ...) dans les trois mois suivant la mise en service de l'antenne. S'il est constaté que la valeur limite réglementaire est dépassée, l'opérateur doit réduire la puissance de l'antenne et par la suite, un nouveau contrôle est effectué.

Des protocoles de mesure peu fiables

La méthode de mesure de l'Office fédéral de métrologie (METAS) part du principe que le rayonnement des antennes adaptatives est « mesurable », sans toutefois établir de protocole fiable de mesure. Actuellement, la technologie ne permet toujours pas de mesurer correctement le rayonnement de ces nouvelles antennes 5G. La

Confédération propose de mesurer leur rayonnement au cours d'une utilisation de faible intensité puis d'extrapoler sur cette base ce que serait une utilisation intensive. Le résultat final de la « mesure de réception » n'est donc qu'un calcul basé sur un modèle théorique, et non le résultat d'une mesure tangible prise dans un contexte d'utilisation réelle. Cette méthode de calcul est basée sur de simples hypothèses et elle aboutit à un résultat fictif, appelé « prévision d'extrapolation ».

Juge et partie : Faire confiance aux opérateurs ?

Par ailleurs, les calculs sont établis à partir du rayonnement maximal autorisé. Or, d'un point de vue technique, l'installation pourrait émettre un rayonnement bien plus fort.

Cette « méthode de mesure » doit donc être considérée comme peu fiable, pour deux raisons : premièrement, les opérateurs de téléphonie mobile sont au courant qu'une mesure est en cours et ils peuvent régler l'installation en conséquence, et deuxièmement, ils fournissent eux-mêmes les bases pour l'extrapolation. Le technicien de mesure doit se fier leurs indications, mais il ne peut pas les vérifier.

Ensuite, l'entreprise de mesure ou l'exploitant lui-même contrôle à nouveau si la valeur limite est respectée.

Une antenne sur cinq émet un rayonnement trop fort : La population en danger

Il n'est donc guère surprenant que les mesures de test effectuées sur les antennes adaptatives de l'université technique d'Aix-la-Chapelle révèlent d'énormes écarts entre le rayonnement réel et les prévisions d'extrapolation. Des recherches y sont actuellement menées pour trouver une méthode de mesure appropriée et précise.

Le magazine K-Tipp a évalué des protocoles de mesure auprès de nombreux cantons. Des dépassements des valeurs limites ont été constatés dans environ 1 cas sur 5 quel que soit le type d'antenne.

En Suisse, les opérateurs n'établissent pas systématiquement de mesures lors de la mise en service d'une antenne. Souvent, les antennes sont modifiées sans même de demande de permis de construire par le biais de procédures dites « mineures » ou « bagatelle », ce qui serait illégal selon un récent avis de droit repris par les directeurs cantonaux compétents en la matière. Des dépassements massifs des valeurs limites peuvent très bien se produire dans les bâtiments environnants, par exemple si l'antenne est inclinée de quelques degrés de plus que ce qui a été autorisé. Cela n'est vérifiable que par des mesures et n'est pas décelable visuellement.

Les autorités ordonnent régulièrement des « mesures de réception » malgré le manque de fiabilité et les tribunaux autorisent allègrement de nouvelles antennes adaptatives, sans égard pour le principe de précaution qui devrait protéger la population.

Un manque de transparence intentionnel ?

Par ailleurs, les protocoles de mesure sont généralement tenus secrets et de nombreuses antennes ne font même pas l'objet de mesures de réception.

Tous les résultats de mesure ainsi que les données fournies par les opérateurs de téléphonie mobile sont conservés sous clé par les autorités et les opérateurs. Plus de 50 membres de l'association « Schutz vor Strahlung » ont demandé aux autorités compétentes de différents cantons des procès-verbaux de mesure de réception, mais seuls trois services cantonaux ont envoyé de tels procès-verbaux. Le premier procès-verbal stipulait à tort que les antennes 5G adaptatives n'étaient pas encore en service, toutes les informations importantes du deuxième procès-verbal étaient caviardées et le troisième procès-verbal contenait expressément des indications émises par les opérateurs de téléphonie mobile.

Des antennes adaptatives hors contrôle

Il en résulte que, très probablement, les valeurs limites soient régulièrement dépassées pour au moins 500 installations, par exemple d'antennes « autorisées » dans le cadre d'une procédure mineure, ce qui concerne des milliers de personnes riveraines de ces antennes, dont la santé est peut-être ainsi gravement mise en danger. Avec les protocoles actuels de mesures, si peu fiables, il faut s'attendre à de nombreux autres dépassements des valeurs limites autour des antennes adaptatives.

Comme nous l'avons vu, il n'existe donc actuellement aucune méthode de mesure appropriée. Nous demandons donc aux autorités, dans l'intérêt de la santé de la population suisse, d'ordonner la mise hors service des antennes adaptatives (par le biais d'un gel administratif) jusqu'à ce que ces dernières puissent être mesurées de manière fiable.

Contact médias :

Stop5G

Olivier Bodenmann, Co-Président
olivier.bodenmann@protonmail.com

Stop5G Glâne

Chantal Blanc, Présidente
Telefonnr. : 079 653 71 50

Schutz vor Strahlung (association pour la protection contre les rayonnements)

Rebekka Meier, Présidente et chef du département du droit de la construction
rebekka.meier@schutz-vor-strahlung.ch
Telefonnr. : 032 652 61 61